

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

- 7 JAN. 2011

DE CHERBOURG

Date d'envoi de la convocation : 07/12/10

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 45
Nombre de votants : 53

Exprimés : Pour : 53 – Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DESCHAMPS

L'an deux mille dix, le vendredi 17 Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GANCEL Daniel, AUBERT Daniel, LEBATARD Yves, AUCHER Philippe, FAUCHON Patrick, BESSELIEVRE Louis, BRISSET Franck, MARGUERIE Jean-Pierre, ROUSSEAU François, HAYE Laurent, DESCHAMPS Philippe, MARBACH Michel, THIEBOT Alain, GUERIN Alain, TESSON Jeanne-Marie, LACOUR Sylvain, LECESNE Patrice, BERNARD Olivier, COTTEBRUNE René, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, CORDIER Jeanne, LEMARCHAND Jacques, LENER Martine, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Noël, LAMOTTE Jean, LE BLOND Auguste, HAMON Myriam, DUVAL Anthony, HUREL Daniel, DENIAUX Johan, LE BIEZ Martine, LEROUVILLOIS Gérard, LETABLIER Marcel, TIREL Serge, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, CAPELLE Jacques, LE COUTOUR Carole, THOMINET Odile, LAJOIE Gilbert, SOREL André, CADO Maurice, MAHIEU Monique.

Ont donné procurations : Madame LE FRANCOIS Yveline à Monsieur GANCEL Daniel, Monsieur BONAMY Lucien à Monsieur BESSELIEVRE Louis, Monsieur FEUARDENT Serge à Monsieur LEMARCHAND Jacques, Monsieur LECOFFRE Dominique à Madame LENER Martine, Monsieur ADAM Jean-Pierre à Monsieur LETABLIER Marcel, Monsieur CHANTELOUP Denis à Monsieur TIREL Serge, Monsieur COSNEFROY Jacques à Monsieur LAJOIE Gilbert, Monsieur GINET Patrick à Madame THOMINET Odile.

Absents-Excusés : Messieurs COLLAS Hubert, THIEBOT François, HOCHET Hubert, LAMOTTE Jean-François, BRIX Henri, LEGER Roger, LESEIGNEUR Jacques, LE BIEZ Franck, LARONCHE Emmanuel, VIGER Jacques,

N° 2010 - 086

OBJET : Salon Nautique de Paris 2010 – Jeu concours

Exposé

Comme pour les années précédentes, depuis 2000, le Comité Départemental du Tourisme souhaite organiser un jeu concours pendant les 9 jours du Salon Nautique de Paris du 3 au 12 décembre 2010. Des bulletins de jeu sont mis à disposition du public et doivent être complétés et déposés dans une urne sur le stand « Manche ». Une quarantaine de lots sont offerts par les différents partenaires qui sont les ports de Cherbourg, Dielette, Carteret, Saint-Vast, Portbail, Barfleur, Carentan, la Station Nautique de Granville et les ports de Jersey, Guernesey et Aurigny.

La Communauté de Communes des Pieux pourrait à nouveau participer à ce jeu-concours et offrir deux lots d'une valeur d'environ 400 € TTC chacun, à savoir :

- Un séjour d'une semaine en gîte labellisé pour quatre personnes (moyenne saison) sur le canton des Pieux,
- Un séjour d'une semaine en mobil-home dans un camping du canton des Pieux pour quatre personnes.

Ces dépenses ont été prévues au budget 2010.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : participe au jeu-concours proposé par le Conseil Général de la Manche à l'occasion du Salon Nautique de Paris en offrant deux lots d'une valeur d'environ 400 euros TTC chacun, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2010 – nature 6232 (fêtes et cérémonies),

ARTICLE 2 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

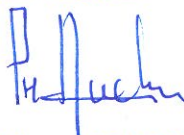
Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 07/01/11
et publication ~~ou notification~~
du : 22/12/10



LE PRESIDENT,


Philippe AUCHER



LE PRESIDENT

Philippe AUCHER